

Renseignement sur la carte de sejour

Par bombastik, le 02/04/2008 à 17:26

bonjour voila ma femme est arrive en france avec son visa long sejour et nous voudrions savoir comment sa se pase pour obtenir la carte de sejour quels papiers il nous fo etc et en attendant d'obtenir sa crate quels sont les demarche que je peux faire (elle est de nationalite maxicaine et on s'est marie en france) si je peux aller a la secu pour la mettre sur ma carte vitale etc..... merci d'avance

Par Nedj, le 08/04/2008 à 21:46

Bonsoir,

Vous devez vous présenter avec votre femme au bureau des étrangers afin de déposer une demande de carte de séjour en tant que conjoint de français. Lors de cette visite un autre rdv vous sera fixé et vous devrez vous présenter avec une liste de documents. Ensuite un récépissé sera délivrée à votre femme dans l'attente de la fabrication de sa carte de séjour. Pour les autres démarches adressez vous à l'ANAEM de votre lieu de domicile.

salutations

Par bombastik, le 09/04/2008 à 00:50

merci bcp mais il demande a ma femme un acte de naissance de moins de trois moi elle en a un mais il a plus de trois mois et il veule une traduction et apres il me parle dun visite medicale est ce a moi de la faire ou elle vas etre fais apres merci encore pour vos reponses

Par Nedj, le 09/04/2008 à 11:16

Bonjour,

En effet, pour les personnes étrangères l'acte de naissance doit daté de moins de 3 mois. Elle n'est pas obligée de retourner le chercher au pays il suffit de faire la demande auprès du consulat mexicain en France. L'acte qui sera délivré en langue étrangère devra faire l'objet d'une traduction en français (traduction par un interprète assermenté ou un organisme reconnu).

Quant à la visite médicale c'est à votre femme de la faire, elle recevra bientôt une convocation.

Bonne journée

Par Sara, le 23/06/2010 à 18:47

Bonjour,

Voilà je suis arrivée en France à l'âge de 11ans, j'ai eu mes 18ans en Avril, j'ai déposé ma première demande de carte de séjour le 25mai, donc j'ai déjà effectué ma visite médical, le problème c'est que j'ai réservé pour partir en vacances à la fin du mois, et je ne peux pas voyager car j'ai eu un récépissé de 1ere demande, j'ai contacté la sous préfecture qui me dit que ma carte ne sera prête ni en juillet ni en Aout, dois je tout de même partir ? sachant que je risque d'être bloquée au pays, je voudrais savoir si il existe éventuellement une solution primordiale car j'ai ma grand mère qui est malade c'est très urgent !!! merci

Sara

Par malika, le 30/01/2012 à 11:12

bonjour je voudrais savoir si ma carte de sejour est prete je suis a prefecture de bobigny

Par Tisuisse, le 30/01/2012 à 11:55

Comment voulez vous que nous le sachions ? C'est à vous de vous rendre en préfecture, pas à nous.